Éditrice responsable : Anne-Hélène Lulling
Rue Marie-Henriette, 19-21 à 5000 Namur

bpost
PB- PP
BELGIE(N) - BELGIQUE
MassPost Namur P801127

L'essor

Exp. L'Interfédé
Rue Marie-Henriette 19-21 • 5000 Namur

La revue trimestrielle du secteur de l'insertion socioprofessionnelle
Trimestriel • 4e trimestre 2023

NUMÉRO
106

INTERFÉDÉRATION DES CENTRES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Mémorandum 2024-2029

Pour une politique d'insertion sociale et professionnelle durable et de qualité

Renforcer les moyens, le rôle et la place des CISP

Linterfédé CISP

Cofinancé par l'Union européenne
Wallonie

4 AXES PRIORITAIRES
12 MESURES

1. Lutter contre la désaffiliation des publics

- Renforcer l'accompagnement des publics fragilisés
- Lever les freins à la mobilité
- Garantir l'accès aux droits et favoriser l'inclusion numérique

2. Renforcer les droits des stagiaires

- Harmoniser le statut des stagiaires en formation
- Garantir l'accès à la formation
- Fluidifier les parcours de formation et d'insertion entre opérateurs

3. Soutenir le développement des centres

- Garantir un financement structurel des CISP
- Accompagner et former les professionnels du secteur
- Clarifier les règles et processus de contrôle du financement

4. Réorganiser le paysage de l'insertion socioprofessionnelle

- Clarifier le rôle et le champ d'actions des opérateurs de formation et d'insertion
- Renforcer les échanges entre acteurs de la formation
- Développer une véritable politique publique d'insertion à l'emploi

Interfédération des CISP

© Louise Nikolic (IF)

L'Interfédé est née de la volonté commune de ses cinq fédérations de coordonner et soutenir l'action et le secteur des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) en Wallonie et de représenter le secteur et ses intérêts auprès du pouvoir politique et des administrations.

L'Interfédé regroupe ainsi les cinq fédérations du secteur CISP :

- ✓ Actions intégrées de développement (AID) ;
- ✓ Association libre soutenant l'émancipation, les apprentissages et la professionnalisation (ALEAP) ;
- ✓ Concertation des ateliers d'insertion professionnelle et sociale (CAIPS) ;
- ✓ Lire et Écrire en Wallonie (LEEW) ;
- ✓ Fédération de l'accueil, l'accompagnement, l'aide et les soins aux personnes (UNESSA).

Ses missions

- ✓ Promouvoir l'ensemble du secteur des CISP ;
- ✓ Soutenir la professionnalisation des CISP en prônant la cohérence et la qualité des pratiques formatives, évaluatives, organisationnelles, administratives ;
- ✓ Représenter les CISP auprès des instances politiques et institutionnelles ainsi qu'auprès des instances relatives à la formation des adultes, en y faisant entendre une voix concertée du secteur ;
- ✓ Relayer les préoccupations du secteur au sein des instances de concertation sociale ;
- ✓ Coordonner et organiser la formation continue des travailleurs du secteur ;
- ✓ Favoriser l'émergence de nouvelles initiatives et pratiques de terrain.
- ✓ Participer au dispositif Carrefours et Cités des Métiers.

La spécificité du secteur CISP

- ✓ Les CISP sont des opérateurs de formation professionnelle et d'insertion socioprofessionnelle en Wallonie ;
- ✓ Les CISP proposent de l'orientation professionnelle, des formations de base (alphabétisation, français langue étrangère, remise à niveau, informatique de base) et des formations à un métier ;
- ✓ Ces formations s'adressent à des adultes peu scolarisés (maximum certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré - CESDD), principalement demandeurs d'emploi et éloignés du marché du travail ;
- ✓ En 2023, on dénombre 150 centres de formation agréés en Wallonie ;
- ✓ Les CISP proposent près de 400 filières de formation et forment environ 15 000 stagiaires chaque année (près de 6 millions d'heures de formation) ;
- ✓ Aujourd'hui, les CISP, qui peuvent être constitués sous la forme d'ASBL ou être des services de CPAS, se déploient selon deux cadres méthodologiques de formation : les DéFI (Démarche de formation et d'insertion) et les EFT (Entreprise de formation par le travail) ;
- ✓ Les formations sont construites avec des pédagogies alternatives et novatrices qui ont but d'ouvrir le champ des possibles des apprenants ;
- ✓ Un accompagnement psychosocial spécifique aux CISP est mis en place par le formateur qui va développer une approche personnalisée ;
- ✓ La méthodologie de travail spécifique, à la fois en termes de pédagogie et d'accompagnement, apporte aux CISP une identité particulière qui s'appuie sur une valeur cardinale : la prise en compte de la personne dans sa globalité.

Mémorandum 2024

Depuis plus de vingt ans, à l'aune de chaque échéance électorale au niveau régional, et dans la perspective de la rédaction de la Déclaration de politique régionale (DPR), il est de coutume pour l'Interfédé de transmettre aux pouvoirs publics et aux autorités politiques un mémorandum reprenant un certain nombre de préoccupations, de revendications et de propositions concrètes. Cette année encore, alors que 2024 se prépare à accueillir pas moins de six scrutins (communal, régional, communautaire, provincial, fédéral et européen), l'Interfédé se veut une nouvelle fois force de propositions, constructive et proactive.

C'est pourquoi ce mémorandum expose un ensemble de réflexions, de mesures et d'actions concrètes qui permettent de relever les défis actuels et à venir pour le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Ces défis se concentrent plus précisément autour de **quatre axes prioritaires :** les publics cibles, les stagiaires en formation, les centres, le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Ces axes thématiques prioritaires et leur déclinaison en propositions et actions concrètes sont le fruit d'un travail collectif et participatif mené durant l'année 2023 avec l'ensemble des fédérations et leurs centres.

CES DÉFIS SE CONCENTRENT AUTOUR DE QUATRE AXES PRIORITAIRES : LES PUBLICS CIBLES, LES STAGIAIRES EN FORMATION, LES CENTRES, LE SECTEUR DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE.

Ceci n'est pas un mémorandum de plus !

Pourquoi rédiger un mémorandum alors que tant d'autres associations relayent également des préoccupations et des problématiques auxquelles nous nous joignons sans hésitation, en matière de santé, de logement, de mobilité, d'intégration, de numérique, d'action sociale et de lutte contre la pauvreté ? À n'en pas douter, compte tenu de la situation de crises à répétition que nous connaissons depuis quelques années, de la précarisation accrue des personnes éloignées du marché du travail, des problématiques auxquelles notre secteur doit faire face, nous pensons que les centres d'insertion socioprofessionnelle représentent à ce jour, en raison de leur histoire, de leur approche, de leurs caractéristiques et spécificités, un ***rempart contre l'exclusion sociale et professionnelle.*** *Et pour continuer à accomplir nos missions, qui poursuivent un idéal d'équité, de solidarité et de justice sociale, il nous apparait indispensable et urgent que les pouvoirs publics entendent nos demandes et offrent* ***aux acteurs de terrain*** *un nouveau cadre de travail ajusté aux évolutions, propice aux adaptations nécessaires et en phase avec les transformations de la société (vieillissement de la population, défis environnementaux, flux migratoires, mutations du travail et des emplois, digitalisation, précarisation et désaffiliation). Ces transformations, aujourd'hui bien repérées, sont aussi pour la plupart déjà bien stabilisées. Ensemble, dans une démarche de responsabilité partagée, passons aux actes et osons réformer notre secteur, au service des personnes qui en ont besoin ! C'est la seule raison d'être de ce mémorandum…*

> Avertissement

Contrairement à nos habitudes nous n'avons pas adopté l'écriture inclusive pour ce mémorandum, dans l'unique but d'avoir le texte le plus concis possible.

Les CISP sont et doivent rester un rempart efficace contre l'exclusion sociale et professionnelle

Aujourd'hui, en Wallonie, le taux d'emploi semble se stabiliser. Il tend même à augmenter pour les personnes qualifiées. Malheureusement, pour les personnes peu ou non qualifiées, le taux de chômage, lui, ne diminue pas. Et, quand il diminue, on retrouve ces personnes dans d'autres statuts peu favorables comme, entre autres, l'assurance maladie-invalidité.

Par ailleurs, selon l'IWEPS, **un habitant wallon sur quatre vit dans un ménage en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.** Face à la précarisation croissante des publics, le gouvernement wallon a apporté certaines réponses - notamment via le Plan de relance - qui ont rencontré des demandes du secteur des CISP. On peut citer par exemple la revalorisation du montant de l'indemnité horaire de formation, le renforcement de l'accompagnement psychosocial des stagiaires, le soutien des CISP dans la mise en place de partenariats, ou encore le renforcement des démarches référentielles et de la validation des compétences afin de fluidifier le parcours de formation des stagiaires.

Néanmoins, les questions restent nombreuses. Les réponses tout autant. Comment faire face à cette situation de pauvreté de plus en plus inquiétante ? Que faire, autrement, pour infléchir cette tendance à la précarisation de plus en plus importante d'une partie significative de la population wallonne ? Quelles politiques publiques mener ? Quelle(s) réforme(s) engager ? Quels leviers d'action mobiliser ? Quel cadre institutionnel et réglementaire élaborer afin de permettre aux opérateurs de formation et d'insertion socioprofessionnelle de travailler encore plus efficacement au plus proche des gens et de développer davantage les collaborations ? Sur le terrain, comment faire en sorte de lever les freins afin que les dispositifs d'accompagnement social et professionnel œuvrent adéquatement ? Autant de questions qui résonnent systématiquement à l'approche d'un nouveau cycle gouvernemental. À pareille époque, et fidèle à sa tradition, l'Interfédé attire l'attention des futurs décideurs en matière d'emploi, de formation et d'insertion socioprofessionnelle. Il ne s'agit pas uniquement d'interpeller les autorités, ni de se contenter de dresser un inventaire de préoccupations, certes bien légitimes, comme nous l'avons déjà fait en 2020, en adressant à la ministre de l'Emploi un courrier reprenant cinq de nos préoccupations (en matière d'indemnité de formation, d'accompagnement psychosocial, d'uniformisation des statuts des stagiaires, d'adaptation des formations et de coopération entre opérateurs). Dans ce mémorandum, il est avant tout question de faire des propositions concrètes, pour passer à l'action et améliorer le champ des possibles, à la fois à l'échelle de notre secteur et des centres, mais aussi en faveur des stagiaires en formation et des publics peu qualifiés, de plus en plus éloignés du marché du travail et en proie aux doutes quant à l'avenir.

> La personne dans sa globalité, valeur cardinale des CISP

C'est sans doute la caractéristique principale qui fait des CISP un opérateur unique et sans égal : la prise en compte de la personne dans toutes ses dimensions, qu'elles soient personnelles, sociales, professionnelles, économiques, culturelles, etc. Nous combattons la vision exclusivement utilitariste de la formation qui doit nécessairement conduire à l'emploi. En formant autrement, c'est-à-dire en développant une pédagogie émancipatrice, s'appuyant sur l'autonomie, la confiance, les besoins, les aspirations et les rythmes de la personne, en s'intéressant aussi aux compétences transversales, dans un esprit d'éducation permanente, en prenant en compte la diversité des situations, chaque fois singulières, bref, en plaçant la personne au cœur du processus et en développant, avec elle, librement, son pouvoir d'agir, ses aspirations professionnelles et son projet de vie, les CISP portent les valeurs d'égalité des droits et des chances pour tous, de solidarité et de justice sociale, de tolérance et de droit à la différence, pour une société où chacun a sa place et où chacun a droit à une nouvelle chance. Et ces principes, inscrits dans la charte du secteur des CISP, sont les fondements de nos missions et de nos actions au quotidien, nous portant au rang d'acteur du changement mais aussi d'acteur de l'accompagnement de ce changement. En effet, la société se transforme et évolue de manière telle qu'elle nous amène à toute une série de constats et de préoccupations qui invitent, voire qui nécessitent une adaptation des pratiques et, en amont, une adaptation du cadre institutionnel et réglementaire, tout en maintenant la liberté associative et en n'enfermant pas les professionnels de l'insertion dans des modalités d'accompagnement standardisées et trop formalisées.

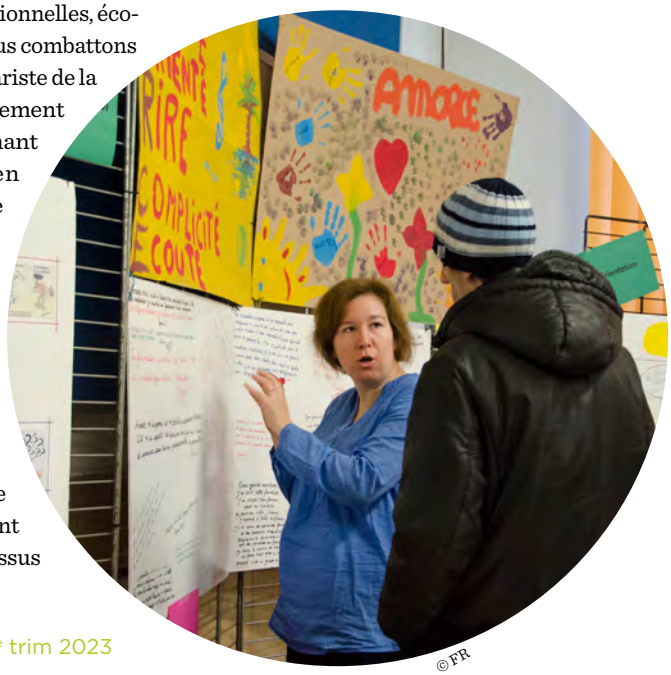

©FR

© Istockphoto

> Des constats partagés, des réformes à mettre en œuvre

Le modèle alternatif que nous proposons en termes d'accompagnement, de formation et d'insertion socioprofessionnelle ne peut rester figé. Il doit tenir compte des évolutions de la société. En tant qu'acteurs de terrain, **nous ne pouvons rester aveugles** face aux constats du renforcement des inégalités sociales, de précarisation de nos publics, des processus toujours plus présents d'exclusion et de désaffiliation, du délitement du rapport de confiance vis-à-vis des institutions, quand il ne s'agit pas carrément de distanciation consciente et assumée des personnes vis-à-vis de celles-ci, de démission des élites économiques, de la rupture à certains égards du contrat social et de l'avènement d'une société méritocratique où les personnes sont confrontées à l'obligation de devoirs pour de moins en moins de droits. Ces phénomènes se traduisent par le non-recours aux droits, même les plus élémentaires, par le sentiment d'injustice sociale, par l'éloignement du marché du travail et des circuits classiques d'insertion et d'intégration dans la société, par des problèmes de santé mentale et de paupérisation. Ajoutons à ce tableau la précarisation des emplois et, en corolaire, les fractures sociale et numérique qui s'accroissent et qui conduisent inéluctablement à des inégalités d'accès aux droits, même les plus élémentaires. De plus, les politiques publiques d'activation des demandeurs d'emploi qui, implicitement, transfèrent la responsabilité des situations de chômage vers les personnes elles-mêmes alors que d'autres facteurs systémiques interviennent (volume d'emplois disponibles, croissance, profils recherchés, accès à la mobilité, expérience requise, etc.), doivent être revues car on sait, études à l'appui, que les processus et les logiques de contrôle et de sanction ne fonctionnent pas et sont contre-productifs. Par ailleurs, le contexte de crises à répétition (sanitaire, financière, énergétique, climatique, ...) est évidemment propice à des phénomènes de blocage et de désengagement des personnes. À notre échelle, tout ceci entraine concrètement des difficultés de recrutement de stagiaires et d'accroche de ces derniers en formation. Et la plupart de nos constats, largement partagés et relayés par d'autres associations et par d'autres opérateurs de formation et d'insertion, doivent urgemment alerter et mobiliser les pouvoirs publics.

Durant cette législature, plusieurs réformes ont été menées dont la réforme APE et celle de l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Aussi, nous saluons le Plan de relance pour la Wallonie qui s'est fixé des objectifs ambitieux à l'horizon 2030, dont celui, d'une part, de diminuer la part des Wallons exposés à un risque de pauvreté et d'exclusion sociale et, d'autre part d'atteindre un taux d'emploi d'au moins 75 % pour les 20-64 ans. Mais nous pensons que ces objectifs, tout à fait louables, ne peuvent être atteints qu'en menant une politique audacieuse et volontariste, avec d'autres réformes, encore plus ambitieuses, qui, d'une part, font d'une société inclusive un enjeu démocratique et de politique publique et qui, d'autre part, apportent à notre secteur les aménagements et/ou les garanties dont il a urgemment besoin : l'affirmation de l'identité et des spécificités des associations, le maintien de l'autonomie et de la liberté associatives, la complémentarité entre les opérateurs mais aussi avec les pouvoirs publics, à l'appui de partenariats publics-privés associatifs forts ; une vision à long terme de l'offre de formation. Dans ce mémorandum, nous avons identifié pour le secteur des CISP quatre enjeux majeurs, à nos yeux prioritaires et pour lesquels ces réformes que nous appelons de nos vœux sont aujourd'hui possibles et nécessaires : lutter contre la désaffiliation de nos publics ; renforcer les droits des stagiaires ; soutenir le développement des centres ; réorganiser le paysage de l'insertion socioprofessionnelle.

NOUS SALUONS LE PLAN DE RELANCE POUR LA WALLONIE QUI S'EST FIXÉ DES OBJECTIFS AMBITIEUX À L'HORIZON 2030, DONT CELUI, D'UNE PART, DE DIMINUER LA PART DES WALLONS EXPOSÉS À UN RISQUE DE PAUVRETÉ ET D'EXCLUSION SOCIALE ET, D'AUTRE PART D'ATTEINDRE UN TAUX D'EMPLOI D'AU MOINS 75 % POUR LES 20-64 ANS.

1. Lutter contre la désaffiliation des publics

© FR

La précarisation croissante des publics prend malheureusement du terrain en Wallonie. Le phénomène de désaffiliation, qui désigne les mécanismes de rupture des personnes avec la société et qui génèrent les “états de dépossession”, c’est-à-dire de non-insertion sociale et familiale et de non-intégration par le travail, est aujourd’hui une réalité bien ancrée dans notre société. À l’instar d’autres associations et fédérations comme le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, la Fédération des CPAS ou encore la Fédération des services sociaux, nous constatons tous les jours la paupérisation d’une partie de la population, une “fracture sociale” grandissante et la vulnérabilité des personnes peu ou pas qualifiées, éloignées du marché du travail, inoccupées depuis longtemps, qui rencontrent et/ou cumulent des problèmes importants, en termes de liens sociaux, de santé, d’assuétudes, de mobilité, de fractures numériques, etc.

Dans ce contexte, et sachant que la situation socio-économique des stagiaires est déterminante dans la réussite du parcours de formation, nous nous alignons sur la demande de nos partenaires de maintenir des revenus et des allocations décentes et appelons avec eux à la suppression du statut de cohabitant. Ce statut, qui prévoit la baisse d’une allocation sociale pour celles et ceux qui vivent sous le même toit qu’une autre personne, ampute les personnes de revenus, déjà peu élevés à la base. Par ailleurs, nous continuons à dénoncer avec nos partenaires les politiques d’activation des demandeurs d’emploi qui sont contre-productives. En effet, elles se déclinent par du contrôle et par des menaces de sanctions qui débouchent sur de la méfiance et du rejet de la part des personnes, déjà en situation de détresse économique et sociale, et qui nourrissent un sentiment de culpabilisation et de dégradation de leur propre image.

Afin de réduire les inégalités sociales existantes et l’écart entre les personnes au travail et celles qui en veulent un et qui en ont besoin, notre responsabilité à tous (pouvoirs publics, associations, opérateurs de formation et d’insertion socioprofessionnelle, acteurs de première ligne – travailleurs sociaux, formateurs, etc.) est engagée mais le travail de terrain ne pourra que mieux répondre aux attentes et aspirations des personnes concernées si et seulement si de nouvelles réformes rapides et efficaces voient le jour. En conséquence, afin de lutter contre le processus de désaffiliation de plus en plus marqué, les pouvoirs publics doivent dans l’immédiat prendre des mesures permettant aux CISP de répondre à **trois enjeux majeurs : l’accompagnement des publics, la mobilité et le numérique.**

Renforcer l'accompagnement des publics fragilisés

CONSTAT

Le renforcement de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité est une priorité. D'une part, la question des liens sociaux (solitude, blocages, peurs, etc.), les problématiques de conditions générales de vie, de santé (physique et/ou mentale, handicap), d'assuétudes (médicaments, alcool, drogue, écrans, etc.) et, plus globalement, le phénomène de paupérisation d'une partie de la population constituent des obstacles considérables aux processus d'insertion qui sont, faut-il le rappeler, multiples et complexes à appréhender. D'autre part, les crises à répétition (covid, inondations, énergie, etc.) que nous avons connues ont davantage fragilisé notre public. Aussi, en amont et dans la perspective d'une insertion durable et de qualité, la mission d'accompagnement psychosocial ne doit pas et ne peut être négligée. Un travail communautaire menant à du lien social est également tout aussi indispensable que le développement de compétences professionnelles. Nous sommes fiers de rappeler que notre secteur a pour mission l'insertion directe ou indirecte des stagiaires sur le marché de l'emploi tout en prenant également en compte la dimension **émancipation sociale :** estime de soi, confiance, épanouissement, sentiment de fierté, de compétences et d'utilité, envie d'apprendre, perception des enjeux, coopération et entraide, identification de ses propres idées et besoins, etc. Chaque jour, nos professionnels travaillent avec les personnes et non pour "faire à la place" des personnes, en prenant le temps de l'orientation, de la formation et de l'accompagnement. Dès lors, il est fondamental de pourvoir consacrer plus de temps aux personnes, à la fois individuellement et de manière collective. Tout cela nécessite des moyens ainsi qu'une règlementation souple et adaptée.

NOTRE SECTEUR A POUR MISSION L'INSERTION DIRECTE OU INDIRECTE DES STAGIAIRES SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI TOUT EN PRENANT ÉGALEMENT EN COMPTE LA DIMENSION ÉMANCIPATION SOCIALE

Concrètement, nous proposons les mesures suivantes :

> Rendre structurels les moyens de l'appel à projets renforcement psychosocial afin de pérenniser les bonnes pratiques en matière d'accompagnement psychosocial et pédagogique pour des publics fragilisés et leur permettre de s'ancrer en formation et de poursuivre leur parcours de renforcement des compétences ;

> Soutenir un accompagnement psychosocial de qualité s'appuyant sur un réseau de services médico-psycho-sociaux ;

> Privilégier des prises en charge de durée plus longue pour les demandeurs d'emploi les plus fragilisés ;

> Travailler à la simplification administrative et à l'allègement des obligations procédurales, pour dégager du temps de travail qui pourrait être redirigé vers l'accompagnement des publics ;

> Encourager davantage les partenariats en matière d'accompagnement entre opérateurs de formation et d'insertion par des financements spécifiques, ce qui allégerait la charge de travail, faciliterait les complémentarités et démultiplierait les collaborations indispensables ;

> Reconnaitre et financer l'accueil et le travail communautaire qui permet de recréer du lien social avec les personnes précarisées.

Lever les freins à la mobilité

CONSTAT

Usité en toutes circonstances, le terme de "mobilité" ne renvoie pas uniquement au fait de pouvoir se déplacer d'un endroit à un autre. Expression à la mode, la mobilité est devenue une réelle problématique de société : *"aujourd'hui, les difficultés de mobilité privent de très nombreux Wallons et Wallonnes de services de base, indispensables à une vie de qualité : soins de santé, formation, accompagnement social, services postaux et bancaires, activités culturelles..."*. Ce constat, relayé par le Consortium "Mobilité pour tous"[1] dans son mémorandum "Mobilité inclusive 2024-2030", montre à quel point la mobilité représente un réel enjeu d'inclusion des personnes. En matière d'emploi et de formation, les enjeux sont centraux. Trouver un emploi, aller travailler ou suivre une formation nécessite de pouvoir se déplacer. C'est même devenu une compétence de base. Et cette compétence indispensable empêche souvent les personnes précarisées et peu qualifiées à accéder à l'emploi ou à la formation, faute d'accès aux transports en commun (zones géographiques peu desservies, coût du transport), faute de permis de conduire (coût de la formation, formation non adaptée aux publics peu ou pas scolarisés) ou encore faute de véhicule personnel (coût d'acquisition, d'assurance, de carburant et d'entretien). Cette réalité concerne de nombreux demandeurs d'emploi déjà éloignés du marché du travail et peu mobiles. Dans nos centres, dès l'inscription à des séances d'informations, certains candidats-stagiaires font marche arrière, pour toutes ces raisons. Malheureusement, le problème de mobilité touche de plus en plus de personnes et n'épargne pas non plus les professionnels de notre secteur. **Véritable frein à l'insertion sociale et professionnelle,** cette problématique ne peut plus, aujourd'hui, faire l'économie d'une réflexion en profondeur sur le sujet. Nous demandons la mise en place d'une politique publique concertée de mobilité inclusive, garantissant à toutes et à tous l'égalité d'accès aux transports en commun mais aussi l'accès, pour les personnes plus précaires, aux formations et aux examens du permis de conduire.

MALHEUREUSEMENT, LE PROBLÈME DE MOBILITÉ TOUCHE DE PLUS EN PLUS DE PERSONNES ET N'ÉPARGNE PAS NON PLUS LES PROFESSIONNELS DE NOTRE SECTEUR.

1 Réseau d'organisation non-marchandes, actives dans les secteurs de la mobilité, de l'insertion socioprofessionnelle et de l'action sociale.

Concrètement, nous proposons les mesures suivantes :

> Développer, sur l'ensemble de la Wallonie, une offre en transport en commun adaptée et accessible et diminuer les coûts de déplacements en transport en commun ;

> Organiser et soutenir un dialogue et des échanges entre les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle autour des enjeux de mobilité de leur public ;

> Encourager et soutenir financièrement, de manière structurelle, l'organisation de formations et les actions développées par les centres en faveur d'une plus grande mobilité des publics ;

> Promouvoir et développer la mobilité inclusive en soutenant financièrement la formation et l'engagement de conseillers en mobilité-insertion dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle ;

> Financer de manière structurelle l'offre de formations au permis théorique au sein des CISP qui ont développé une pédagogie spécifique afin d'augmenter le taux de réussite des publics en difficultés ;

> Réaffecter les moyens de l'appel à projets Passeport Drive pour développer/améliorer des outils pédagogiques/didactiques (et financer les formateurs qui les mettent en place chez les opérateurs) pour renforcer la qualité de l'offre pédagogique chez les opérateurs ISP existants et financer le passage du théorique aux publics qui n'ont pas les moyens de le payer ;

> Rendre visibles et accessibles les offres de formations mobilité et permis théorique en ISP.

Garantir l'accès aux droits tout en favorisant l'inclusion numérique

CONSTAT

Avec l'avènement des outils numériques, notre société est marquée par des transformations rapides qui modifient en profondeur nos échanges, nos pratiques et notre rapport aux savoirs et à l'information. Aujourd'hui, qu'il s'agisse d'effectuer des démarches de la vie quotidienne, professionnelle, culturelle ou sociale, l'accès aux outils numériques ainsi que les savoirs liés à leur utilisation et à leurs usages apparaissent comme indispensables. Or, la réalité montre que tout le monde n'a pas accès aux outils numériques alors que leur degré d'utilisation et leurs usages sont très variables d'une population à une autre. N'oublions pas non plus que certaines personnes vivent dans des zones rurales où la connexion est trop parcellaire voire inexistante, appelées "zones blanches". Ces constats nous interpellent quand on sait que les services publics sont de plus en plus difficiles d'accès et que, dans le même temps, les associations sont débordées par les demandes techniques des usagers. La numérisation des services publics qui est en marche est, pour les personnes en situation de fracture numérique, un véritable obstacle à l'accès aux droits, y compris les plus élémentaires. On peut même dire que la dématérialisation des droits constitue un élément de discriminations pour les personnes en situation d'analphabétisme ou d'illettrisme. Aussi, pour les personnes peu qualifiées et éloignées du marché du travail, le problème s'aggrave quand on sait que la digitalisation impacte aussi les techniques de recherche d'emploi et de recrutement, les dispositifs de formation et les pratiques pédagogiques, l'accompagnement social, les profils de compétences attendus sur le marché de l'emploi ainsi que les métiers de demain. Pour les demandeurs d'emploi, la réforme de l'accompagnement privilégie un accompagnement à distance, ce qui peut constituer pour certains un obstacle majeur. Face à l'avènement du numérique, nous devons relever deux enjeux majeurs. Le premier, dans un but d'**"égalité des droits"** consiste à garantir aux personnes l'accès physique aux droits : guichets, payement en cash, etc. Le second, dans un but d'**"égalité des chances"**, consiste à mettre en place une politique inclusive en faveur du numérique.

DEUX ENJEUX MAJEURS : GARANTIR AUX PERSONNES L'ACCÈS PHYSIQUE AUX DROITS (GUICHETS, PAYEMENT EN CASH, ETC.) ET METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE INCLUSIVE EN FAVEUR DU NUMÉRIQUE.

Concrètement, nous proposons les mesures suivantes :

> Garantir l'accès aux droits fondamentaux comme l'éducation, l'enseignement (l'inscription dans une école, etc.), les services économiques et sociaux (tels que le Forem, les organisations syndicales, les banques), la santé et les mutuelles (prise de RDV médicaux), la mobilité (guichets physiques pour les transports en commun, accès au contrôle technique par des RDV via téléphone et pas seulement en ligne), sans un passage obligé par les outils numériques ;

> Garantir le maintien d'un accès physique aux services de l'administration publique ;

> Appliquer un tarif social pour les frais de connexion Internet et offrir le Wifi aux personnes en situation de précarité (critères à définir selon, par exemple, le revenu) ;

> Mettre à disposition de la population des espaces publics d'accès aux équipements, en suffisance et sur l'ensemble du territoire, conçus de manière à accueillir les personnes dans de bonnes conditions : plages horaires, discrétion des espaces, accompagnement si besoin, etc. ;

> Garantir à tout moment aux demandeurs d'emploi qui le souhaitent un accompagnement en présentiel par un conseiller du Forem.

2. Renforcer les droits des stagiaires

© ASBL Essor

Depuis plusieurs années, nous constatons des difficultés de recrutement et d'accroche des personnes en formation au sein de nos centres. Même si ce constat se traduit par des réalités diverses et d'ampleur variable, il touche de nombreux opérateurs de formation et d'insertion. Nous sommes conscients que les raisons sont multiples, complexes et difficiles à isoler. L'étude RASta (Recrutement et Accroche des Stagiaires en formation CISP), que nous avons réalisée entre 2022 et 2023, nous a permis de mettre en évidence le rôle de quatre facteurs principaux (conjoncturel, culturel, structurel et organisationnel) et d'identifier plus finement de nombreux facteurs explicatifs. Ces facteurs, qui vont influencer favorablement ou défavorablement les personnes à s'inscrire à une formation, à y participer pleinement et jusqu'à son terme, sont certes à relier au contexte général, aux conditions économiques et sociales qui entourent la vie d'une personne, à l'organisation et à la dynamique des centres mais aussi à l'impact du cadre institutionnel et réglementaire dans certaines situations données.

En Région wallonne, le paysage de la formation pour adultes est constitué de plusieurs types d'opérateurs de formation. Une comparaison des différents incitants octroyés aux adultes désirant se former montre que ces incitants varient considérablement d'un opérateur de formation à un autre. Or, outre ce contexte de concurrence déloyale que nous déplorons, nous estimons que le choix du bénéficiaire doit être dicté par son propre projet socioprofessionnel et non pour des raisons pécuniaires et de traitement administratif. La réglementation actuelle constitue indéniablement un obstacle au passage des personnes d'un opérateur à un autre. Non seulement cette réglementation nuit au développement de filières et passerelles entre opérateurs de formation mais, plus globalement, elle entrave la fluidité des parcours des personnes et, en conséquence, leur intégration sociale et professionnelle. L'harmonisation des statuts des publics est aujourd'hui une nécessité si l'on veut, d'une part, qu'une personne puisse recourir à tel ou tel service lorsque celui-ci répond réellement à ses propres attentes et, d'autre part, que cette personne n'abandonne pas son parcours en raison de la perte de droits qu'occasionne actuellement la réglementation dans pareille situation. Il est ainsi urgent

d'harmoniser les avantages et indemnités des apprenants quel que soit leur statut. Dès lors, l'indemnité stagiaire ne doit pas être perçue comme un revenu mais bien comme un incitant, un soutien financier. Ce soutien ne doit en aucun cas venir en déduction des allocations sociales, quelles qu'elles soient. Par ailleurs, dans la perspective d'un renforcement des compétences, il est également indispensable de favoriser le développement des formations concomitantes. Enfin, compte tenu de la précarisation accrue de certains publics, il serait particulièrement judicieux d'encourager toutes les personnes éloignées de l'emploi – quels que soient leur origine et leur statut administratif et financier, à se former et ainsi à acquérir ou à maintenir un certain niveau de qualification. Dans ce cadre, nous formulons le vœu de pouvoir accueillir dans nos centres des publics particulièrement vulnérables comme des personnes handicapées, des malades de longue durée en processus de revalidation ou encore des personnes primo-arrivantes. À ce jour, il est regrettable que ces personnes rencontrent des difficultés pour accéder aux centres et bénéficier d'un soutien spécifique. Dans cette partie du mémorandum, nous proposons plusieurs mesures et pistes d'actions qui permettraient d'offrir aux "candidats-stagiaires" à nos formations des garanties de stabilité et de protection de leurs droits et qui seraient donc susceptibles de favoriser leur accès à n'importe quelle formation et de fluidifier leur parcours.

© FR

À CE JOUR, IL EST REGRETTABLE QUE CES PERSONNES RENCONTRENT DES DIFFICULTÉS POUR ACCÉDER AUX CENTRES ET BÉNÉFICIER D'UN SOUTIEN SPÉCIFIQUE.

Concrètement, nous proposons les mesures suivantes :

Harmoniser les statuts

> Harmoniser le statut, les avantages, les frais d'inscription et les indemnités des stagiaires, quel que soient leur statut d'origine et l'opérateur ;

> Geler la dégressivité des allocations pour les demandeurs d'emploi en EFT à l'instar de ce qui se fait pour les stagiaires en DéFI, ce qui rendra aussi la formation en EFT plus attractive ;

> Octroyer une prime aux stagiaires qui suivent une formation CISP en lien avec un métier en pénurie (comme c'est le cas pour les opérateurs publics de formation tels que le Forem et l'IFAPME) ;

> Immuniser totalement et sans limite dans le temps les indemnités de formation pour les bénéficiaires du Revenu d'intégration sociale (RIS) ou d'une aide sociale équivalente afin de leur garantir des moyens de subsistance suffisants pendant leur formation (actuellement l'article 35 de l'arrêté royal du 11 juillet 2002 prévoit que l'exonération est plafonnée à 291,69 euros et que les indemnités sont entièrement déduites après 3 ans de formation, ce qui est discriminant pour les personnes qui nécessitent un parcours d'insertion plus long) ;

> Garantir le caractère insaisissable des indemnités de formation octroyées aux personnes, en ce compris lors d'une procédure de recouvrement de dettes. L'indemnité stagiaire ne doit pas être perçue comme un revenu et donc soumise à la fiscalité mais bien comme un défraiement/un incitant/un soutien financier (ce soutien financier ne doit en aucun cas venir en déduction des allocations sociales, quelles qu'elles soient) ;

> Prévoir dans la réglementation du contrat de formation professionnelle le remboursement de la totalité des frais de déplacement des stagiaires en formation en DéFI et non plus de manière forfaitaire ;

> Prendre en compte toute la période de formation en EFT dans le stage d'insertion professionnelle des jeunes, à l'instar de ce qui se fait pour les formations en DéFI et pour tous les opérateurs publics de formation.

Concrètement, nous proposons les mesures suivantes :

Garantir l'accès à la formation et fluidifier les parcours

> Pérenniser par des moyens structurels les actions du Plan de relance de la Wallonie visant la fluidité des parcours de formation entre opérateurs : lever les freins à l'entrée en formation, maintenir les droits du stagiaire tout au long de son parcours, mettre en place un contrat de formation professionnelle unique pour les parcours intégrés, adapter les réglementations encadrant les différents dispositifs d'insertion et de formation pour éviter les phénomènes de concurrence entre opérateurs et assurer la complémentarités des approches de chacun, soutenir les processus de formations concomitantes et de passerelles vers les premières expériences d'emploi ;

> Financer le temps consacré à la concertation entre opérateurs pour construire et développer des filières et des passerelles ; viser une simplification des démarches administratives pour favoriser la mise en place de ce type de partenariat ;

> Pérenniser les actions qui favorisent le parcours de formation des stagiaires que ce soit au niveau de leur orientation professionnelle, de la reconnaissance de leurs acquis de formation, de la validation de leurs compétences et de la reconnaissance automatique des acquis de la formation entre opérateurs par le développement d'un label qualité. Pour ce faire, maintenir et renforcer les moyens humains et financiers dédiés à l'Interfédération des CISP pour ces actions dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie ;

> Favoriser l'accès des personnes en difficulté sociale vers les centres d'insertion socioprofessionnelle en adaptant le cadre réglementaire et en fluidifiant les parcours de réinsertion des personnes handicapées, des personnes malades de longue durée en processus de revalidation, des personnes primo-arrivantes, des travailleurs fragilisés dans l'emploi (entreprises de travail adapté par exemple) … ;

> Faciliter l'accès des personnes d'origine étrangère à des emplois qualifiés en assurant l'équivalence des diplômes obtenus par une réforme de la gestion de l'Équivalence des diplômes en Communauté française en vue de simplifier, d'accélérer et de garantir la reconnaissance des compétences acquises des personnes primo-arrivantes ;

> Augmenter l'accès à des places en crèche et en garderie pour les publics précarisés.

FINANCER LE TEMPS CONSACRÉ À LA CONCERTATION ENTRE OPÉRATEURS POUR CONSTRUIRE ET DÉVELOPPER DES FILIÈRES ET DES PASSERELLES

© CL

3. Soutenir le développement des centres

© FR

S'adapter, innover, anticiper, améliorer l'offre de service, ajuster et professionnaliser les pratiques, répondre aux attentes… Notre secteur doit continuellement faire preuve de flexibilité pour être en phase avec les multiples transformations de la société, en profonde mutation. Aujourd'hui, face aux difficultés de nos publics, dont les besoins et les aspirations évoluent sans cesse, nous devons nous adapter en permanence et faire évoluer le métier de formateur. La viabilité du secteur des CISP passe par sa capacité à répondre à un environnement instable, fragilisé par les différentes crises, par l'accroissement des inégalités économiques et sociales, par les fractures numériques et par la vulnérabilité d'une partie de la population, toujours plus éloignée du marché du travail.

L'enjeu est de taille dans la mesure où les CISP sont l'un des seuls opérateurs, dans le paysage de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle, à apporter des réponses circonstanciées et adaptées aux attentes des publics les plus fragilisés. **Notre projet d'accompagnement et de prise en compte de la personne dans sa globalité est ambitieux mais aussi essentiel pour la Wallonie, compte tenu de la précarisation toujours plus grande d'une partie de la population.** Néanmoins, notre capacité à faire les bons diagnostics, notre détermination, notre refus de l'immobilisme et notre volonté d'adaptation ne sont pas suffisants.

Un cadre de travail plus propice à la prise en compte des accidents de parcours et à la possibilité d'innover, de tester de nouvelles filières ou encore de développer de nouveaux services, devient urgent.

Plus que jamais, une adaptation des mécanismes de financement et un assouplissement du cadre réglementaire nous semblent indispensables. L'adaptation des modalités de financement que nous réclamons se justifie par le besoin de stabilité et de moyens supplémentaires, prenant en compte les coûts d'adaptation, d'innovation et de développement. Nous pensons par exemple aux coûts que peuvent représenter des études et des recherches en vue de mieux connaitre l'offre de services du secteur et les besoins des publics ; ou aux frais d'investissement indispensables pour remplacer des équipements devenus obsolètes ; ou encore aux dépenses pour développer de nouveaux projets de partenariat.

Qui peut encore contester qu'une bonne santé économique des opérateurs de formation et d'insertion passe inéluctablement par la consolidation de leur stabilité financière ? Un financement plus structurel et plus dynamique du secteur permettrait effectivement de fixer des objectifs en phase avec les évolutions des besoins et du contexte

sociétal au sein duquel nous fonctionnons, de repenser nos pratiques, d'adapter nos modalités d'accompagnement et de pérenniser nos actions. Cette demande de davantage de financement structurel s'inscrit dans la logique du constat (qui n'est pas du tout propre à notre secteur) que le fonctionnement systématique par « appels à projets », pour lesquels il faut toujours faire preuve d'une très grande réactivité, n'est vraiment pas idéal ni adapté. La charge administrative et les contraintes temporelles qui sont déjà le quotidien des CISP se heurtent aux exigences associées au travail que requièrent les appels à projets. De plus, ces derniers génèrent une mise en concurrence des opérateurs et nécessitent des moyens humains considérables, du temps disponible pour la réflexion, la rédaction, etc. Nous proposons une réorientation des appels à projets vers les moyens structurels permettant de l'investissement et de l'innovation. Tous ceci plaide en faveur d'une réflexion – à mener ensemble – avec les autorités publiques, dans la perspective de la prochaine Déclaration de politique régionale, autour de la question de nouvelles modalités spécifiques de financement. De plus, nous pensons qu'il n'est plus possible de faire l'économie d'une réflexion au sujet des dispositions réglementaires et du renouvellement des agréments qui asphyxient les centres et, en l'état, font la prime aux buts opérationnels au détriment des buts de mission et constituent, in fine, un obstacle à l'innovation et aux adaptations rapides qui s'imposent à notre secteur.

Concrètement, nous proposons les mesures suivantes :

Garantir un financement structurel

> Pérenniser les financements des centres par "appels à projets" dans le cadre de financements structurels, en les transférant progressivement vers le budget alloué au secteur, permettant, après évaluation positive, l'agrément et le subventionnement des actions développées dans le cadre de ces appels à projets (cela permettra de pérenniser l'emploi, de favoriser la simplification administrative, etc.) ;

> Pouvoir bénéficier de subventions pluriannuelles (minimum 3 ans) pour permettre une affectation efficace des budgets alloués en répondant au mieux à la réalité des besoins financiers des associations ;

> Accompagner et financer les reconversions des centres, de leur personnel et de leur matériel pour favoriser la transition vers des nouvelles filières porteuses ;

> Créer un Fonds d'investissement : financement du matériel technologique de pointe, outils numériques adéquats aux usages actuels, entretiens, renouvèlement du matériel existant devenu obsolète, etc. ;

> Créer un Fonds d'innovation et de transition dans lequel les CISP pourraient venir puiser en fonction de leurs projets. Les CISP utilisent une enveloppe à leur rythme avec moins de pression et plus de flexibilité car, pour l'instant, c'est techniquement compliqué, si pas impossible, de tester de nouvelles choses sans marges budgétaires prévues à cet effet ;

> Garantir le financement des CISP à 100% en permettant une reconnaissance étendue de la réalisation des heures agréées pour mieux tenir compte du décrochage en formation des publics précarisés.

© BV (IF)

CRÉER UN FONDS D'INVESTISSEMENT : FINANCEMENT DU MATÉRIEL TECHNOLOGIQUE DE POINTE, OUTILS NUMÉRIQUES ADÉQUATS AUX USAGES ACTUELS...

Concrètement, nous proposons les mesures suivantes :

Accompagner les professionnels du secteur

> Renforcer le soutien aux actions de formation de l'Interfédé pour encourager la formation continuée des travailleurs, et en particulier, les compétences "métier" des formateurs ;

> Mettre en place un mécanisme de compensation financière pour le temps de formation des travailleurs et faciliter ainsi leur accès à la formation ;

> Financer le temps de participation des travailleurs du secteur à la production de référentiels internes au secteur ou dans le cadre des COPROFOR (Commission de profil formation au sein du Service francophone des Métiers et des Qualifications – SFMQ) ;

> Permettre aux travailleurs du secteur des CISP d'avoir accès gratuitement aux formations proposées dans les centres de compétences du Forem (comme c'est le cas pour les formateurs des organismes d'intérêt public et les enseignants) ;

> Étendre aux associations le "chèque formation" – qui permet le soutien aux formations techniques – et le "chèque entreprise", actuellement réservés aux entreprises.

Concrètement, nous proposons les mesures suivantes :

Clarifier les processus de contrôle du financement

> Définir des procédures et des méthodologies d'inspection claires et concertées dans les CISP ;

> Baser tout contrôle de financement sur une relation de confiance. Le rôle premier de l'inspection est d'accompagner et de conseiller l'association. Toute sanction ne devrait intervenir qu'après avertissement préalable et communication d'un délai raisonnable pour se mettre en conformité ;

> Veiller à ce que les inspections portant sur la conformité des actions et de leur financement soient effectuées dans un délai raisonnable, jamais supérieur à deux ans à dater de la fin de l'action ;

> Améliorer la communication, par les services d'inspection aux opérateurs agréés, des remarques, consignes et conseils après inspection en vue de leur permettre de mieux s'adapter aux prescrits réglementaires et d'améliorer la qualité de leurs prestations ;

> Définir, pour les services d'inspection, un cadre déontologique respectueux de la loi portant sur le respect de la vie privée et des règles déontologiques auxquelles sont par ailleurs soumis les travailleurs des centres en matière de secret professionnel ;

> Communiquer clairement aux opérateurs les modalités de recours en cas de contestation d'une décision de l'administration.

© BV (IF)

4. Réorganiser le paysage de l'insertion socioprofessionnelle

Aujourd'hui, en Wallonie, le paysage de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle est composé d'une multitude d'opérateurs : le Forem, la Promotion sociale, l'IFAPME, les CISP, les MIRE. La liste est longue et peut même être complétée par les initiatives de formation développées par différents CPAS ou encore les Régies des Quartiers. La diversité et la complexité de notre secteur s'étend encore si l'on y ajoute les formations développées par de nombreuses organisations privées. Cette densité d'opérateurs est à la fois une richesse pour la population mais aussi, à certains égards, une barrière à la visibilité et à la lisibilité : **qui fait quoi, comment, pour quoi et pour qui ?**

Plusieurs études ont soulevé cette complexité du paysage de la formation et de l'insertion. Nous retenons, d'une part, l'étude de l'OCDE : "Améliorer le financement des partenariats pour les parcours de renforcement des compétences en Wallonie" (2021), qui a mis en lumière plusieurs obstacles (institutionnels et juridiques, administratifs, financiers) au partenariat. D'autre part, l'étude sur l'"État des lieux pour un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier l'alternance" (2022) a souligné la nécessité de clarifier le paysage de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle et d'organiser cet écosystème autrement, en raison notamment de la multiplicité des opérateurs et d'une concurrence (croissante) de périmètre entre eux, de la tendance de certains opérateurs à sortir de leur champ historique de formation en raison de la pénurie de stagiaires, en l'absence d'instance pilote capable de jouer le rôle moteur de développement du secteur et de faire les arbitrages utiles, etc. Cette étude pose clairement la question de l'amélioration de l'analyse des besoins en formation et dégage certaines pistes comme la création d'une instance transversale permettant un pilotage du système dans son ensemble et une réflexion à avoir sur les rôles du Forem, qui est à la fois l'Office public de l'emploi mais qui a en même temps un rôle d'orientation vers la formation et d'opérateur de formation. La question de la régulation du paysage de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle est ici clairement posée avec cette question : qui pour arbitrer sans être juge et partie ? De notre côté, nous plaidons pour plus de transparence et de cohérence du secteur, une meilleure lisibilité et davantage de concertation et d'interactions entre les opérateurs dont le mot d'ordre devrait être "complémentarité plutôt que concurrence".

Dans ce cadre, nous demandons un

renforcement de la légitimité des Instances Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi (IBEFE). Aussi, la situation actuelle, qui permet au Forem d'ouvrir, d'adapter et de fermer des formations sans soumettre ces démarches à l'avis des IBEFE, ne nous parait plus acceptable. Nous constatons "deux poids, deux mesures" dans la mesure où, pour nos centres, les (ré-) agréments CISP sont soumis, eux, à l'avis de l'IBEFE. Il s'agit clairement pour nous d'un privilège non justifié. Depuis quelques années, nous constatons également que plusieurs dispositifs régionaux mis en place, soit de manière structurelle, soit principalement via des "appels à projets" ou encore par des mesures spécifiques ciblées, ont renforcé la mise en concurrence des opérateurs. Afin d'éviter cette mise en concurrence, il serait utile de développer une analyse plus fine de la pertinence du déploiement de nouvelles offres, tous opérateurs d'enseignement et de formation confondus, sur un territoire donné. Dans le même ordre d'idées, ne pas organiser la marchandisation de l'ISP en limitant autant que possible le développement des offres de formations aux seuls acteurs de l'enseignement et de la formation nous semble indispensable. Aujourd'hui, nul ne peut nier que, depuis plus de 50 ans, les CISP ont développé une expertise avec des méthodologies et des pédagogies adaptées à des publics spécifiques. Les CISP ont pu élargir cette expertise robuste notamment par un ancrage territorial et régional fort, par de la co-construction partenariale dans le secteur de l'ISP mais aussi au-delà. Malheureusement, les centres se retrouvent de plus en plus confrontés à la duplication, sur leur territoire local, d'offres de formations, structurelles ou liées à des appels à projets, peu ou prou similaires tant dans les filières d'apprentissage qu'en ce qui concerne le public accueilli. Tout ceci concourt à un brouillage des actions ISP sur un même terrain, à des pertes de priorisation des moyens, d'éparpillement des publics pouvant conduire parfois à des remises en question du sens donné à leur accompagnement et à leur formation. Il devient donc urgent, pour chaque opérateur, de pouvoir mieux connaitre les publics et les formations sur les territoires. Enfin, il nous parait essentiel de développer une véritable politique publique volontariste et courageuse en matière d'emploi et d'insertion, qui ne se focalise pas uniquement sur les métiers en pénurie et qui crée les conditions propices au développement de véritables emplois d'insertion répondant aux attentes et en faveur des publics éloignés du marché du travail.

Concrètement, nous proposons les mesures suivantes :

Clarifier le paysage et le rôle des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle

> Clarifier et réguler le champ d'action de chacun des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle en faisant reconnaitre tant l'ADN que les spécificités des CISP (publics et méthodes pédagogiques) ainsi que leur prérogative sur leur champ d'action (éviter la concurrence entre opérateurs) ;

> Réfléchir à distinguer le pôle formation de l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi (Forem) de ses autres missions, à l'instar de la distinction entre Actiris et Bruxelles Formation en Région bruxelloise ;

> Ambitionner un plan stratégique pour le développement des Instances Bassins Enseignement qualifiant-Formation-Emploi ; renforcer la légitimité et les moyens de ces Instances Bassins EFE et les confirmer comme instance de régulation de l'offre des opérateurs, avec le rôle effectif d'arbitrage pour tous les opérateurs de formation (y compris publics), en leur octroyant les moyens nécessaires d'assurer pleinement leurs missions ;

> Réaliser et mettre à disposition des opérateurs un cadastre de l'offre de services en insertion et formation sur les territoires ;

> Garantir la représentation du secteur dans les instances de concertation locales/sous-régionales et renforcer leur rôle en mettant à disposition des moyens humains et financiers pour leur gestion, leur fonctionnement et leur encadrement ;

> Renforcer et garantir le caractère multipartenarial ainsi que l'efficacité du dispositif des Carrefours des Métiers (CDM) et des Cités des Métiers (CdM) et conforter sa stabilité : améliorer la gouvernance en définissant de manière claire et transparente les règles dans le respect des missions de chaque partenaire ; augmenter les moyens en termes de ressources humaines (opérationnelles et administratives) et matérielles (infrastructures et outils) afin de permettre un accueil et une orientation professionnelle de qualité des usagers ainsi que de bonnes conditions de travail pour les conseillers.

Concrètement, nous proposons les mesures suivantes :

Se donner les moyens d'une véritable politique publique d'insertion à l'emploi

> Développer une offre d'emplois d'insertion pour venir en appui au suivi post-formation des stagiaires ;

> Développer les dispositifs et les contrats d'insertion, en proposant, par exemple – à l'instar du contrat d'insertion par l'activité économique en France – pour celles et ceux qui ont les compétences mais ne répondent pas à 100% aux exigences élevées des employeurs (productivité, mobilité), et pour les travailleurs qui restent fragiles par rapport au monde de l'emploi, un contrat de travail articulant formation continuée et accompagnement psychosocial ;

> Valoriser l'accompagnement post-formation des CISP (accompagnement psycho-social, coaching dans l'emploi, modules de formation complémentaires…) pour les stagiaires qui décrochent un emploi au terme de leur formation ;

> Questionner les notions de métiers en pénurie en distinguant et en reconnaissant parmi eux les emplois décents (pour leurs conditions de travail et d'emploi) ainsi que les emplois locaux (faiblement délocalisable mais à valeur ajoutée sur le plan sociétal, humain et environnemental) ;

> Donner la priorité au projet personnel et professionnel des demandeurs d'emploi et ne plus les orienter, de manière systématique ou privilégiée, vers les métiers en pénurie ou vers une formation donnant accès à un métier en pénurie, si ce n'est pas le projet du demandeur d'emploi.

© FB

DONNER LA PRIORITÉ AU PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET NE PLUS LES ORIENTER, DE MANIÈRE SYSTÉMATIQUE OU PRIVILÉGIÉE, VERS LES MÉTIERS "EN PÉNURIE"…

© BV

L'essor

L'essor de l'Interfédé : La revue trimestrielle du secteur de l'insertion socioprofessionnelle

Rue Marie-Henriette, 19-21
5000 Namur
Tél.: 081/74 32 00
secretariat@interfede.be

Mise en page :
Olagil
www.olagil.be

Les données diffusées pourront être reproduites par tout·e utilisateur·rice qui sera tenu·e d'en indiquer la source.

Interfédération des CISP asbl
AID • ALEAP • CAIPS • Lire et Ecrire Wallonie • UNESSA

Numéro d'entreprise :
BE 0439.244.011
N° de compte :
BE 60 0013 2078 8170

Les cinq fédérations membres de l'Interfédération des CISP sont :

AID – Actions Intégrées de Développement
www.aid-com.be
Complexe Aeropolis, Chaussée de Haecht, 579
B- 1030 Schaarbeek - Bruxelles
Tél. : 02/246.38.62
secretariat@aid-com.be

ALEAP – Association Libre soutenant l'Émancipation, les Apprentissages et la Professionnalisation
www.aleap.be
Rue Henri Lecocq, 47
B-5000 NAMUR
Tél. : 081/24.01.90
federation@aleap.be

CAIPS – Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale
www.caips.be
Rue du Pont, 24
B-4540 Amay
Tél. : 04/337.89.64
info@caips.be

LEEW - Lire et Écrire En Wallonie
www. wallonie.lire-et-ecrire.be
Rue Artoisenet 7
B- 5000 Namur
Tél. : 081/24.25.00
coordination.wallonne@lire-et-ecrire.be

UNESSA – Fédération de l'Accueil, l'Accompagnement, l'Aide et les Soins aux personnes
www.unessa.be
Chaussée de Marche, 604
B-5101 Erpent
Tél. : 081/32.76.60
info@unessa.be

Secrétaire de rédaction
Véronique KINET
Tél. : 081/74.32.00
secretariat@interfede.be

Crédit photos
Céline LAFFINEUR, Louise NIKOLIC, Françoise ROBERT, Benjamin VOKAR

Éditeur photos
Benjamin VOKAR

L'interfédé CISP

www.interfede.be
www.cisp.be

Interfédération des Centres d'insertion socioprofessionnelle ASBL

Cofinancé par l'Union européenne

Avec le soutien de la Wallonie et de l'Union européenne